

# Retraite gouvernementale sur la mise en oeuvre du programme de reforme du cadre légal de prévention et de repression de la corruption et des infractions connexes : Discours du Président de la République

1. Permettez-nous de rendre grâce à Dieu Tout Puissant, Lui qui nous a accompagnés jusqu'ici et qui nous remplit de force et de courage nécessaires pour affronter sans peur ni répit les plus grands défis qui se posent au développement de notre pays.

2. Nous vous remercions vous tous qui avez répondu à ce rendez-vous pour poursuivre les échanges sur les voies et moyens de faire face à l'un de ces défis qui est la source de plusieurs maux socio-économiques de l'heure, ici chez nous comme ailleurs ; nous avons nommé la corruption.

3. La corruption est en effet devenue aujourd'hui, un véritable fléau auquel sont confrontés les Etats et les peuples du monde. Elle annihile les efforts consentis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, porte atteinte à la Démocratie et à l'Etat de droit, favorise le crime organisé et le terrorisme, conduit enfin aux violations des droits de l'homme ainsi qu'à d'autres graves menaces à la sécurité des Etats et des citoyens.

4. Notre pays n'est malheureusement pas épargné de ce mal dont les conséquences néfastes se répercutent sur l'ensemble des secteurs de la vie nationale. C'est pourquoi depuis 2005, nous nous sommes engagés à le combattre en initiant une série de réformes et de mesures dont le peuple burundais et la Communauté Internationale sont témoins.

5. Depuis lors en effet, nous avons placé la consolidation de la bonne gouvernance au centre du programme gouvernemental et toutes les mesures prises dans ce cadre étaient hier comme aujourd'hui sous-tendues par une volonté politique sans faille et un engagement à maintes reprises renouvelé.

6. Le concept de la Bonne Gouvernance devait d'abord se comprendre sous toutes ses faces car embrassant plusieurs secteurs de la vie nationale. C'est ainsi que plusieurs réformes ont été engagées. Loin de prétendre être exhaustif, rappelons-en quelques unes.

7. La première grande réforme concernait la mise en place et la professionnalisation de nouveaux corps de défense et de sécurité pour les rendre plus républicains, et leur faire gagner la confiance du peuple burundais dans toutes ses différences socio-ethniques. Un pari gagné.

8. Le fruit fut le recouvrement de la sécurité qui sera consolidée par une nouvelle réforme, celle de la suppression de l'indifférence de certains, cela par l'implication de tous en passant par la mise en place de la stratégie nationale de sécurité qui est couronnée surtout par l'implantation des comités mixtes de sécurité, de la base au sommet.

9. Les burundais réfugiés à l'extérieur du pays surtout n'attendaient que presque cela pour rentrer joyeusement au bercail. Il fallait alors les rassurer de l'accueil par une réforme non la moindre, Nous avons nommé la mise en place de la Commission Nationale Terres et autres Biens pour les rétablir, eux comme les autres sinistrés, dans leurs droits en général, et leurs propriétés foncières en particulier.

10. Dans le secteur politico-administratif, nous pouvons citer surtout la politique de

décentralisation, l'organisation des états généraux dans plusieurs secteurs, la consultation de toutes les couches de la société burundaise et même de nos partenaires pour les projets de loi et de politique nationale de grande portée. Citons par exemple le Code foncier, la vision Burundi 2025, le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

11. Ces deux derniers constituent d'ailleurs une réforme à eux seuls, celle d'éviter de naviguer à vue dans la gestion du pays.

12. Ces consultations nous ont conduits vers une nouvelle conception des politiques : celle d'impliquer la population, principal acteur et destinataire, dans la conception des programmes de développement socio-économiques.

13. C'est dans cette optique que des journées ou semaines « portes ouvertes » ont été réalisées même dans le secteur de défense et de sécurité naguère considéré comme fermé sur lui-même. Ceci n'a fait que contribuer à l'amélioration des prestations et impulser la culture de redevabilité qui vient d'être sanctionnée par la promulgation de la loi sur l'action récursoire contre les préposés de l'Etat et de ses démembrements.

14. Et dans le secteur économique et des finances, beaucoup de réformes ont été opérées pour le maintien d'un cadre macroéconomique stable, la garantie de la gestion saine des dépenses publiques, ..., ce qui nous a valu l'atteinte du point d'achèvement pour la remise totale de la dette du Burundi, le 29/01/2009 au titre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

15. Dans ce secteur, les réformes ont continué, aboutissant à la création de l'OBR (Office Burundais des Recettes) comme une institution unique en charge de collecter toutes les recettes à verser sur le compte unique du trésor public. Cela a aussi coïncidé avec la lutte sans merci contre les fonctionnaires fictifs.

16. Concernant la lutte contre la corruption, l'importance que le Gouvernement attache à cette préoccupation fondamentale pour le développement de notre pays transparaît dans les différents documents d'orientations politiques et stratégiques qu'il a déjà adoptés et qui constituent aujourd'hui comme demain des références pour tous les programmes gouvernementaux en cette matière.

17. En effet, la consolidation de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption est un des piliers de la Vision 2025 ; elle constitue l'axe 1 du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, deuxième génération, en cours de mise en œuvre. Avec l'adoption, par le Gouvernement, de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption, en octobre 2011, la consolidation de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ne sont plus considérées comme des préoccupations ponctuelles ou conjoncturelles mais des orientations politiques quasiment structurelles.

18. C'est dire donc que le Gouvernement prend cela pour une voie obligée aux fins de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Honorables,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

19. Lorsque dans notre discours d'investiture à la magistrature suprême de notre pays, en août 2010, nous avons proclamé la tolérance zéro à tous les coupables d'actes de corruption, de malversations économiques et autres infractions connexes, nous avons réitéré notre engagement à mener une lutte sans merci contre ce fléau.

20. Par la même occasion, nous avons invité le peuple burundais et les institutions étatiques à s'impliquer toujours davantage en redoublant d'ardeur, et à la Communauté Internationale, de nous soutenir avec plus de détermination dans cette noble entreprise. Aujourd'hui, nous nous félicitons de constater que la majorité des acteurs impliqués et de nos partenaires au développement ont répondu à notre appel.

21. Certes, nous ne sommes pas encore parvenus à endiguer le fléau de corruption dans notre pays, mais les résultats déjà obtenus sont encourageants ; l'important étant de poursuivre l'action en affinant les outils et les méthodes de lutte afin de réaliser plus de performances. La présente retraite gouvernementale sur la révision du Cadre légal dans cette matière s'inscrit dans cette optique, un des grands axes de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption adoptée par le Gouvernement en 2011.

22. Nous nous retrouvons justement dans cette retraite pour poursuivre la réflexion sur l'amélioration des outils de lutte contre la corruption afin qu'ils soient plus performants et plus efficaces aussi bien au niveau de la répression qu'à celui de la prévention.

23. La réforme de la législation nationale en cette matière est donc un processus très complexe qui concerne non seulement l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant toute la chaîne pénale en rapport avec la prévention et la répression de la corruption et des infractions connexes mais également les mesures juridiques, administratives et institutionnelles relevant de l'organisation de l'Administration publique ou de ses démembrements à mettre en place ou à renforcer en ce sens.

24. Aujourd'hui, nous nous réjouissons de constater que la mise en œuvre de ce vaste chantier amorcée depuis quelques temps va toujours de l'avant.

25. En effet, comme vous vous en souvenez, en décembre 2012, Nous avons lancé les travaux d'un atelier national de réflexion sur la réforme du cadre légal de lutte contre la corruption, qui a donné le coup d'envoi à d'autres cadres de réflexion ayant abouti à la production d'un document d'orientations politiques et techniques qui fait l'objet d'échanges au cours de la présente retraite gouvernementale.

26. En organisant l'atelier national sur cette question, le Gouvernement a été guidé par le souci de recueillir beaucoup de contributions en associant les différents partenaires impliqués dans la lutte contre la corruption, car celle-ci ne sera efficace que si elle s'inscrit dans une synergie de tous.

27. La réussite même du processus de réforme en cours requiert l'adhésion et l'implication de plusieurs partenaires et institutions étatiques ainsi que des moyens techniques et financiers importants.

La présente retraite gouvernementale offre donc l'opportunité à toutes les parties prenantes dans ce processus d'en comprendre la portée et l'importance afin que chacun apporte sa pierre à l'édifice.

28. Dans ce cadre, l'enrichissement et l'adoption de ce document par ces assises, nous permettront de franchir de nouvelles étapes dans le processus en cours dont l'objectif ultime est la mise en place d'un cadre légal pour une lutte efficiente du phénomène de corruption sous toutes ses facettes dans notre pays.

29. Nous voudrions réaffirmer une fois de plus que la lutte contre la corruption est un choix irréversible et le cheval de bataille pour le Gouvernement pour gagner le pari de la transformation du Burundi en un pays émergent à l'horizon 2025. Nous sommes conscients des nombreux défis qui subsistent, mais nous sommes déterminés à conjuguer nos efforts pour y faire face.

30. Nous engageons donc tout le peuple burundais ainsi que toutes les institutions tant étatiques que non étatiques à en faire leur propre préoccupation et à œuvrer pour garantir la réussite de ce vaste programme combien salubre pour notre pays. Nous invitons les partenaires au développement à qui nous réitérons nos remerciements, de continuer à nous apporter l'appui nécessaire dans cette entreprise de longue haleine.

31. Certes, les défis à relever dans cette longue marche sont encore nombreux, mais nous allons redoubler d'efforts afin de réaliser de nouvelles performances, convaincus que la consolidation réhabilitée de la conscience citoyenne par l'éducation et la formation patriotique va y jouer pleinement son rôle.

32. Tous, et ensemble, il n'y a aucun doute que nous allons gagner le pari. Des signes avant coureur nous encouragent ; Nous avons nommé l'implication volontariste actuelle de beaucoup de burundais dans cette lutte, les scores CPIA (Country policy on institution assessment) et les rapports doing business qui nous montrent que nous marquons des pas en avant.

33. Pour vous dire que, malgré les mauvaises langues qui nous taxent de sévir seulement contre les « petits poissons » en laissant gambader ce qu'elles surnomment les « gros poissons », rien ne viendra à bout de notre détermination à bouter hors du comportement des burundais ce mal du siècle.

34. Et c'est sur ces mots d'espoir et d'invitation à l'engagement collectif, que Nous déclarons ouverts les travaux de la Retraite Gouvernementale sur le programme de réforme du cadre légal de prévention et de répression de la corruption et des Infractions connexes.

QUE DIEU VOUS BENISSE.

JE VOUS REMERCIE